

Déclaration d'accessibilité

Mulhouse Alsace Agglomération s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au site <https://www.m2a.fr/>.

État de conformité

Le site de Mulhouse Alsace Agglomération (<https://www.m2a.fr/>) est non conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4 en raison des non-conformités et des dérogations énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Alsacréations révèle que :

- 41,7% des critères du RGAA version 4 sont respectés ;
- Le taux moyen de conformité du site s'élève à 59,7% ;

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Des images porteuse d'informations ont une alternative textuelle absente ou pas suffisamment pertinente ;
- Des images décoratives ne sont pas ignorées par les technologies d'assistance ;
- Des cadres ("iframes") n'ont pas de titre, ou un titre pas suffisamment pertinent ;
- Certaines couleurs ne présentent pas un contraste suffisant ;
- Des contenus multimédia n'ont pas d'alternative accessible ;
- Des liens ne sont pas suffisamment explicites ;
- Des liens n'ont pas d'intitulé ;
- Des scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance ;
- Des scripts ne sont pas utilisables au clavier ou tout autre dispositif de pointage ;
- Certains messages de statut ne sont pas restitués par les technologies d'assistance ;
- Le titre de la page n'est pas toujours pertinent ;
- Des textes en anglais ne sont pas traduits ou signalés dans le code source ;
- Le contenu n'est pas toujours correctement structuré par des titres ;
- Certaines listes ne sont pas correctement structurées ;
- Du contenu n'est plus visible sans CSS ;
- La prise de focus sur les éléments interactifs n'est pas toujours visible ;
- Des éléments qui apparaissent à la prise de focus ou au survol ne sont pas contrôlables par l'utilisateur ;
- Des champs de formulaire n'ont pas d'étiquette associée ;
- Dans les formulaires, le contrôle de saisie n'est pas utilisé de manière pertinente ou accompagné de suggestions permettant la correction des erreurs ;

- Dans les formulaires, les attributs permettant de faciliter la saisie ne sont pas présents ;
- Les zones de groupement de contenus présentes dans plusieurs pages ne peuvent pas être atteintes ou évitées ;
- Les documents bureautiques en téléchargement ne possèdent pas de version accessible.

Cas des fichiers PDF :

Dans la mesure du possible, Mulhouse Alsace Agglomération va faire en sorte que les nouveaux fichiers PDF soient accessibles. Concernant tout l'historique des publications, n'hésitez pas à [contacter Mulhouse Alsace Agglomération](#) pour obtenir une version accessible des fichiers.

Dérogations pour charge disproportionnée

Néant

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Néant

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 24 juillet 2024 après un audit initial réalisé en janvier et février 2023 et un contre-audit réalisé en juillet 2024. Elle a été mise à jour le 02 août 2024.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS

- WordPress

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- Firefox et NVDA (dernières versions)
- Chrome et NVDA (dernières versions)
- Safari et VoiceOver (dernières versions)

Outils pour évaluer l'accessibilité

- extension aXe
- extension Wave
- Stylus (feuille de styles personnalisées)
- Web Developer Toolbar
- Inspecteur du navigateur
- Adobe Acrobat Pro
- Contrast Finder
- Contrast Color Analyzer
- HeadingsMap
- W3C Validator
- Bookmarklets personnalisés

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- page d'accueil : <https://www.m2a.fr/>
- page Contact : <https://www.m2a.fr/contact/>
- page Accessibilité: <https://www.m2a.fr/informations-legales/accessibilite/>

- page Mentions légales : <https://www.m2a.fr/informations-legales/mentions-legales/>
- page Politique de cookies : <https://www.m2a.fr/informations-legales/politique-de-cookies/>
- page de résultats de recherche : [https://www.m2a.fr/?s=+](https://www.m2a.fr/?s=)
- page Collecte des déchets : <https://www.m2a.fr/collecte-proprete/collecte/>
- page Offres d'emploi + fiche : <https://www.mulhouse-alsace.fr/economie/offres-demploi/>
- page Espace presse : <https://www.m2a.fr/outils/espace-presse/>
- page M2A TV : <https://www.m2a.fr/m2a-tv/>
- page Président : <https://www.m2a.fr/agglo/gouvernance/elus/president/>
- page Vice-président : <https://www.m2a.fr/agglo/gouvernance/elus/vice-presidents/>
- page Nos communes : <https://www.m2a.fr/agglo/presentation/communes/#/search@47.7757618,7.3795295,11.17>
- page Centre nautique : <https://www.m2a.fr/sports-loisirs/piscines-et-plan-deau/piscine-aquarhin-ottmarsheim/>
- page Projet de territoire Vision 2030 : <https://www.m2a.fr/agglo/projet-de-territoire-vision-2030/>
- page Périscolaire : <https://www.m2a.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/periscolaire-maternelle-elementaire/>
- Page Conseil de développement : <https://www.m2a.fr/agglo/gouvernance/fonctionnement/conseil-developpement/>

- page Demande de subventions : guide des aides :
<https://www.m2a.fr/agglo/demande-de-subventions/demande-de-subventions-guide-des-aides/>
- page Contrat de territoire eau et climat :
<https://www.m2a.fr/environnement/contrat-de-territoire-eau-et-climat/>
- page Compte mobilité : <https://www.m2a.fr/mobilites/compte-mobilite/>
- page Inscription périscolaire 2022/2023 : <https://www.m2a.fr/enfance-jeunesse/periscolaire/inscription-periscolaire/#/search@47.7620715,7.3608989,11.00>
- page Accueil collectifs : <https://www.m2a.fr/enfance-jeunesse/petite-enfance/accueils-collectifs/>
- Page Ateliers objectifs zéro déchet :
<https://www.m2a.fr/environnement/prevention-reduction-dechets/ateliers-objectif-zero-dechet/#/search@47.7834526,7.3550704,10.00>
- page Patinoire olympique : <https://www.m2a.fr/sports-loisirs/patinoire-olympique-mulhouse/>
- page Destination automobile : <https://www.m2a.fr/culture-tourisme/destination-automobile-m2a-parade-vehicules-collection/>
- page Taxe de séjour : <https://www.m2a.fr/culture-tourisme/hebergements/declaration-taxe-de-sejour/>
- page 404 : <https://www.m2a.fr/404>

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter Mulhouse Alsace Agglomération pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Envoyer un message : <https://www.m2a.fr/contact/> ;

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Défenseur des droits Libre réponse 71120 75342 Paris CEDEX 07